

ARRÊT MINUTE : top chrono pour faire vos courses

De nombreux automobilistes garent leur véhicule sur le parking de l'épicerie. Par conséquent, les personnes qui viennent faire leurs courses doivent se garer sur le parking des Tilleuls. Un arrêt minute réservé aux commerces de proximité devrait être mis en place d'ici la fin de l'année. Rappel des règles pour ces zones de stationnement :



1. Les arrêts minutes situés place de la mairie sont réservés aux usagers des commerces de proximité.
2. Sur les emplacements du parking place de la mairie, les arrêts ou stationnements des véhicules sont autorisés pour une durée maximale de 15 minutes tous les jours de la semaine de 7 h à 20 h.
3. Ces zones de stationnement sont matérialisées par des panneaux de signalisation mis en place par les services techniques de la mairie.
4. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, aux véhicules de médecins et auxiliaires médicaux, à tous les véhicules stationnant dans l'intérêt de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publique.
5. Conformément aux dispositions de l'article R417-6 du code de la route et de l'article R49 du code de procédure pénale, tout véhicule en stationnement dépassant le temps autorisé encourt une amende forfaitaire de 35 €.

A vos Agendas !



- **L'Assemblée générale du Comité des fêtes** aura lieu le 21 janvier à 19 h à la salle des fêtes.
- **Les vœux du conseil municipal** auront lieu le 14 janvier à la salle des fêtes. L'occasion de partager tous ensemble une galette des rois.
- **Le repas traditionnel du troisième âge**, ouvert aux plus de 60 ans, sera organisé le 5 février. Un bon moment de convivialité en perspective !

Dernière minute

Le SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint Brice) va procéder à des travaux sur la route Gornac-Mourens début 2023. Ces travaux devraient durer aux alentours de 4 mois. Il y aura un alternat pour la circulation.

État civil 2022

Naissances

Demont LOAN.....le 24 juin 2022

Mariages

Stéphanie CASES & Noël CHAVANSOT
.....le 13 août 2022

Nathalie BRETHERS & Claude Joseph Albert SCHMITT
.....le 15 octobre 2022

Décès

Vincenzo Aniello.....le 28 octobre 2022

Infos pratiques

Salle des fêtes

Tarifs du 1^{er} octobre au 30 mars :

- Pour les Gornacais : 180 € le week-end (deux jours) avec une caution de 200 €
- Pour les non-Gornacais : 330 € le week-end (deux jours) avec une caution de 450 €

Tarifs du 1^{er} avril au 30 septembre :

- Pour les Gornacais : 150 € le week-end (deux jours) avec une caution de 200 €
- Pour les non-Gornacais : 300 € le week-end (deux jours) avec une caution de 450 €

Salle des associations

Tarifs du 1^{er} octobre au 30 mars :

- Pour les Gornacais : 100 € le week-end (deux jours) avec une caution de 200 €
- Pour les non-Gornacais : 160 € le week-end (deux jours) avec une caution de 200 €

Tarifs du 1^{er} avril au 30 septembre :

- Pour les Gornacais : 80 € le week-end (deux jours) avec une caution de 200 €
- Pour les non-Gornacais : 140 € le week-end (deux jours) avec une caution de 200 €

Les salles sont gratuites pour les associations de la commune et de la communauté des communes Rurales de l'Entre deux mers.



Agence Postale communale

Horaires : Du lundi au vendredi de 10h à 12h45
Contact : 05 56 61 94 12 - ap.gornac@laposte.fr



Médiathèque

Horaires : Les mardi, mercredi et vendredi de 15h à 18h
Contact : 05 56 61 96 80 - bibliotheque@gornac.com



Mairie

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30
Contact : Savitrî Singh- mairie@gornac.com
ou gornac.mairie@wanadoo.fr

ÉCHO de GORNAC



Bulletin d'information municipale • Vol 23 / n°2 • Décembre 2022 • Commune de Gornac

en transition

Déchets : opération réduction !

Réduire la production de déchets de 100 kg par habitant à l'horizon 2030 : telle est l'ambition du SEMOCTOM (syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères) à travers son programme d'actions En100ble.

À quoi devez-vous vous attendre dans les mois à venir ? Tout d'abord, **priorité au compostage pour trier les déchets alimentaires à la source**. Le syndicat va former huit agents pour sensibiliser, former et équiper les habitants du territoire.



Mettez tous vos emballages dans un même bac !

À partir du 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri vont vous simplifier la vie. Vous pourrez jeter **tous vos papiers et emballages dans le bac jaune**. Cela inclut les emballages en plastique (pots de yaourts, barquettes, sacs, films...) et les petits déchets en métal (gourdes de compotes, capsules de café, opercules, plaquettes de médicaments vides...). Devenues ainsi trop petites, les poubelles seront remplacées. Par ailleurs, la collecte des verres – encore trop présents dans les ordures ménagères – va s'intensifier. De nouvelles bornes sont prévues sur le territoire couvert par le SEMOCTOM.

À moyen terme, la réduction des déchets, effective grâce à toutes ces solutions de proximité, s'accompagnera d'une diminution de la fréquence de leur ramassage. Celle-ci sera réalisée une fois tous les 15 jours en 2025. Le temps de prendre de nouvelles bonnes habitudes...



La vie municipale : une fin d'année culturelle

« L'Ô navigue » submerge son public

Le 23 septembre, les enfants ont pu assister à « L'Ô navigue » à la médiathèque. Ce spectacle « kaléidoscope », à la fois musical, pictural et théâtral, a été créé à partir des 12 albums destinés aux 6-16 ans de la sélection Lire, Élire 2022. Interprété par la compagnie Lallaloba, on le doit à l'imagination de Pascale Donnio. Morceau choisi :

« Entre les fils, entre les lignes, entre les livres, dans le dédale des ruines, sur la peau des dunes, porté par les rayons, lové dans les plis du bateau, à dos d'émotions, à cheval sur les sons qui fusent...l'Ô navigue. N'éteins pas la lumière ! dit le phare. »



Les vainqueurs de 2022

En 2022, 26 enfants ont participé au vote. Dans la catégorie « Les apprenti(e)s », « Moi plus fort que toi » a été plébiscité. Dans la catégorie « Les curieux et curieuses », vous avez préféré « Esther Andersen ». Dans la catégorie « Les explorateurs et exploratrices », vous avez choisi « Lightfall la dernière flamme ». Enfin, dans la catégorie « Les aventuriers et aventurières », la majorité des votes s'est portée sur « Dans le coeur ». Des lauréats à (re)découvrir pendant les vacances !

Lire, Élire : en piste pour 2023

La candidature de la médiathèque de Gornac a été déposée auprès de la Bibliothèque départementale de prêt pour l'année 2023. Si celle-ci est acceptée, les jeunes Gornacais pourront de nouveau assister, l'an prochain, à un spectacle financé par le conseil départemental.

Goûter de Noël

Le 14 décembre après-midi, la médiathèque a organisé un goûter pour les enfants. L'occasion de leur faire découvrir une sélection de livres sur le thème de Noël. Deux façons de se nourrir en une !



Les professionnels de SANTÉ vous reçoivent

Médecine générale

Mr Ahmed TAPSOBA

09 81 07 97 16

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Infirmières libérales

Mme Angélique DO CARMO,

consultation sur rdv 06 83 80 76 25

Mme Magali KOÏTA- BOUILLOUX,

consultation sur rdv, 06 37 85 65 61

Sophrologue psychopraticienne

Mme Floriane ORTÉGA

Sophrologue Psychopraticienne,

consultation sur rdv 06 34 53 42 33.

Sage-femme

Mme Delphine GENSAC

consultation lundi et jeudi sur rdv

06 12 58 98 88

Ostéopathe

M. Geoffrey LACROIX

consultation lundi et jeudi sur rdv

06 13 49 65 70

La municipalité est prête à accueillir d'autres professionnels de santé

SÉCHERESSE 2022 déclarez votre sinistre

Victimes de la sécheresse en 2022 ? Vous pourrez éventuellement être indemnisées. En 2023, la préfecture déclarera la commune sinistrée. Lorsque l'arrêté sera publié, vous aurez 15 jours pour faire une déclaration auprès de votre assurance. Celle-ci prendra en charge le règlement du sinistre.

BROYAGE DES BRANCHES : un service aux citoyens et à la nature



Depuis quelques mois, vous pouvez déposer vos branches d'arbres ou d'arbustes de moins de 10 cm de diamètre derrière l'atelier communal. Les végétaux sont ensuite broyés sur place. Vous pouvez récupérer ce broyat et l'utiliser pour faire du paillage autour des plantations et des arbres. Attention : les herbes de tonte, les pots de fleurs et autres petits déchets ne sont pas acceptés. En cas de non respect des consignes, le broyeur pourrait être endommagé et ce service serait suspendu.

L'ANCIENNE POSTE se transforme en logements

Le bâtiment de l'ancienne poste a été vendu. L'acte a été signé le 17 novembre entre la commune de Gornac représentée par le maire et Gaël Vignau et Lou Peyriguey. Ces derniers envisagent de transformer l'édifice en deux logements locatifs. Le conseil municipal a accepté cette proposition pour éviter un trop grand morcellement du bâtiment. En outre, il se réjouit de son acquisition par un enfant de Gornac !

UN NOUVEAU DRAPEAU pour Gornac



Le 11 novembre, le nouveau drapeau de Gornac a été béni par le père Richard Gay. Le précédent datait de 1921 et a bien mérité sa retraite ! Cette pièce d'histoire du village sera exposée sous verre à la mairie. "Le drapeau représente ce que les hommes ont fait, comment ils ont défendu la France, l'honneur du pays et notre devise : "Liberté, égalité, fraternité". Bénir un drapeau n'est pas une obligation. C'est aujourd'hui de plus en plus rare. Mais on a gardé cette tradition. Si un courant d'opposition est né entre catholiques et laïcs dans les années 1905-1907, à l'occasion de la loi de séparation de l'Église et de l'État, la guerre de 14-18 a fait que les hommes se sont rassemblés autour

du drapeau. C'est le sens de l'unité nationale", raconte Richard Gay, ancien aumônier parachutiste, membre de l'Union nationale des combattants.



En souvenir de ceux qui ont risqué leur vie

Le 11 novembre dernier, vous êtes venus nombreux devant le monument aux morts pour rendre hommage aux héros de toutes les guerres puis partager un moment convivial à l'hôtel de ville. "Ces commémorations servent à nous souvenir de ceux qui ont risqué leur vie pour permettre à la France de rester libre. La mémoire est là", rappelle Richard Guy. Nous le remercions pour son aide pour l'organisation de la cérémonie, ainsi que Cataldo Mosca pour avoir porté le drapeau.

ARCHIVES :

Gornac préserve sa mémoire vive

Pour bien transmettre la mémoire de Gornac, il faut savoir la conserver, sans se laisser déborder. Selon le code du patrimoine, la commune est propriétaire de ses archives et doit en assurer elle-même la conservation et la mise en valeur.

Elle doit, par exemple, prévoir des frais pour acheter des boîtes de rangement, restaurer les documents, aménager un local adapté auquel le public n'a pas accès... Elle doit veiller à certaines règles lorsqu'il s'agit de les communiquer, comme enregistrer le demandeur ou missionner un agent pour le surveiller.

Des élus responsables des documents

Le maire est responsable au civil et au pénal du maintien de l'intégrité des archives. Les élus doivent veiller au récolement post-électoral, à l'établissement du procès-verbal de décharge et de prise en charge entre l'élu sortant et le nouvel élu, faire un état sommaire des archives présentes l'année du renouvellement de l'exécutif, un état exhaustif et détaillé des registres de l'état civil, des actes administratifs et de la documentation cadastrale, ainsi qu'un état des archives constatées manquantes et/ ou en mauvais état.

Le ménage s'impose !

Pour mener à bien cette mission, il faut parfois faire place nette ! Ainsi, en novembre, Michel Possamaï et Frédéric Cesbron ont procédé au désencombrement de la salle des archives de Gornac. Le matériel appartenant à chaque association leur a été restitué, tandis que le matériel vétuste et hors d'usage a été apporté aux encombrants à Saint-Léon. En outre, l'ensemble des documents déposés dans la salle nécessite une intervention qui sera demandée au centre de gestion de la Gironde. L'archiviste du centre de gestion viendra évaluer les besoins et établir un diagnostic gratuit. Sur cette base, la commune commandera la prestation adéquate pour ses archives.

QU'EST-CE QUE LES ARCHIVES ?

Selon le code du patrimoine, "les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité".

GORNAC prend soin d'elle



Plusieurs travaux et acquisitions ont été réalisés en 2022 pour rénover le patrimoine gornacais et moderniser les équipements :

- le socle du monument aux morts a été rénové. Un grand merci aux bénévoles qui l'ont repeint ;
- l'église a été nettoyée par un autre groupe de volontaires. Après avoir été victime d'un acte de vandalisme, l'édifice religieux s'est doté d'une nouvelle sonorisation mise en place bénévolement. Le tableau de commande des cloches a été modernisé ;
- la mairie a investi dans deux ordinateurs pour le secrétariat et la bibliothèque, ainsi que dans des stores thermiques (chaud et froid) pour économiser de l'énergie ;
- le défibrillateur a été changé ;
- un souffleur électrique à feuilles a été acheté ;
- le curage des fossés a été réalisé, de même que le fauchage des bords de route et le terrassement du terrain de pétanque.

À venir : les pierres du parking des Tilleuls seront remplacées par des poteaux galvanisés plus adaptés. De quoi préserver la carrosserie de vos véhicules !

Par ailleurs, une réflexion est entamée sur la modernisation du réseau téléphonique et la mise en place de la fibre à la mairie pour un meilleur service aux administrés.

Enfin, le projet d'extinction de l'éclairage public est en cours de réécriture pour s'adapter aux contraintes techniques du réseau. L'objectif reste, quant à lui, inchangé : réduire notre consommation d'énergie.

SÉCURITÉ : contribuez à protéger votre quartier !



Qu'est-ce que la participation citoyenne ?

Le 30 novembre, une réunion publique s'est tenue pour expliquer aux habitants de Gornac ce dispositif officiel et gratuit créé en France en 2006. Son objectif : lutter contre les actes de délinquance et les incivilités commis dans la commune.

Lors de la réunion, Madame le maire et le responsable local de la gendarmerie nationale ont fait appel aux volontaires pour devenir des « citoyens référents » choisis in fine par le maire. Concrètement, le rôle de ces bénévoles consiste à faire le lien entre les habitants d'un quartier et les forces de l'ordre, alerter celles-ci en cas de trouble ou d'événement suspect, relayer leurs conseils et messages de prévention. Le tout pour gagner en efficacité. En revanche, pas question d'intervenir ! Si vous voulez faire partie de cette « police de sécurité du quotidien », adressez-vous à la gendarmerie.